ATTENTION ! Toute modification de membre signataire doit faire l’objet d’une adaptation des statuts de l’ASBL de votre club. Une copie de la publication au Moniteur Belge devra nous parvenir dans les meilleurs délais suivant la modification du membre signataire.

# CHANGEMENT DE MEMBRE SIGNATAIRE

Ci-dessous nous vous faisons part du changement au sein du comité du

Club :

Numéro de matricule :

Nom du nouveau membre :

Rue et numéro :

Domicile :

Numéro de tél. : ...../............... GSM : ...... /...............

Fax :

Adresse email :

Signature + nom (en majuscule) Signature + nom (en majuscule)

Ancien membre signataire nouveau membre signataire

OU

Signature + nom (en majuscule)

Secrétaire :

OU

Signature + Noms (en majuscules) DEUX membres du comité

A renvoyer au secrétariat général de l’AWBB (recommandé ou courriel)  
avenue Paul Henri Spaak 17/3 – 1060 / [secretariat.general@awbb.be](mailto:secretariat.general@awbb.be)